Conditions Définitives en date du 6 décembre 2017

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Programme d'émission de Titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 750.000.000 d'euros

Emprunt obligataire de 10.000.000 €

portant intérêt au taux de 1,075% par an et venant à échéance le 8 décembre 2028 (les "Titres")

Souche n° : 24
Tranche n° : 1

Prix d'émission : 100%

HSBC

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités incluses dans le prospectus de base en date du 19 juillet 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-331 en date du 19 juillet 2016) tel que complété par le supplément au prospectus de base en date du 27 février 2017 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 17-073 en date du 27 février 2017) (le "**Supplément**") (le « **Prospectus de Base** »).

Le présent document constitue les conditions définitives (les « **Conditions Définitives** ») relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les « **Titres** ») et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Émetteur (www.paysdelaloire.fr), et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Émetteur et au bureau désigné de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

1.	(i)	Souche n° :	24
	(ii)	Tranche n° :	1
2.	**Devise :**		Euros (« € »)
3.	**Montant Nominal Total :**		
	(i)	Souche :	10.000.000 €
	(ii)	Tranche :	10.000.000 €
4.	**Prix d'émission :**		100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
5.	**Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :**		100.000 €
6.	(i)	**Date d'Émission :**	8 décembre 2017
	(ii)	**Date de Début de Période d'Intérêts :**	Date d'Émission
7.	**Date d'Échéance :**		8 décembre 2028
8.	**Base d'Intérêt :**		Taux Fixe de 1,075 % par an *(autres détails indiqués ci-après)*
9.	**Base de Remboursement/Paiement :**		À moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Échéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée
10.	**Changement de Base d'Intérêt :**		Sans objet
11.	**Option de remboursement :**		Sans objet
12.	**Dates des autorisations pour l'émission des Titres :**		Délibération du Conseil régional de l'Émetteur en date du 19 octobre 2017 et l'arrêté de la Présidente en date du 20 novembre 2017

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

13.	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :**		Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	1,075 % par an payable annuellement à terme échu
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	8 décembre de chaque année jusqu'à la Date d'Échéance (incluse)
	(iii)	Montant(s) de Coupon Fixe :	1.075 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Montant(s) de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v)	Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA
	(vi)	Dates de Détermination du Coupon :	8 décembre de chaque année
14.	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :**		Sans objet
15.	**Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :**		Sans objet

16.	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :**	Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17.	**Option de remboursement au gré de l'Émetteur :**	Sans objet
18.	**Option de remboursement au gré des Titulaires :**	Sans objet
19.	**Montant de Remboursement Final de chaque Titre :**	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
20.	**Montant de Versement Échelonné :**	Sans objet
21.	**Montant de Remboursement Anticipé :**	
	Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités) :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
	Remboursement pour des raisons fiscales :	
	(i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) :	Oui
	(ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) :	Non
22.	**Rachat (Article 6(g)) :**	Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23.	**Forme des Titres :**	Titres Dématérialisés
	(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii) Établissement Mandataire :	Sans objet
	(iii) Certificat Global Temporaire :	Sans objet
24.	**Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(f) :**	Sans objet
25.	**Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :**	Sans objet
26.	**Masse (Article 11) :**	Représentant titulaire : Aether Financial Services 2 square La Bruyère 75009 Paris Représentée par Henri-Pierre Jeancard

Rémunération annuelle : 400 €

RESPONSABILITE

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de la Région des Pays de la Loire :

Par : La Présidente de la Région des Pays de la Loire

Et par délégation

Jean Pierre SABIO

Directeur Général Adjoint Stratégie, Prospective, Ressources

Dûment habilité

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Stratégie, prospective et ressources

Jean-Pierre SABIO

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION À LA NEGOCIATION :

(i)	(a) Admission aux négociations :	Sans objet
	(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :	Sans objet
(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	Sans objet
(iii)	Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives :	Sans objet

2. NOTATION

Notation :	Les Titres à émettre n'ont pas fait l'objet de la notation. Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S. Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S. est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne enregistrée conformément au règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « **Règlement ANC** ») et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. RENDEMENT

Rendement :	1,075 % par an.

4. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :	FR0013297975
Code commun :	172094015
Dépositaires :	
(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :	Oui
(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :	Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :	Sans objet
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet
Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet

10. PLACEMENT

(i) Méthode de distribution :	Non syndiquée
(ii) Si syndiqué :	Sans objet
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	HSBC France
(iv) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet
(v) Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S *Compliance Category 1;* Les Règles TEFRA ne sont pas applicables